



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 19 DECEMBRE 2016

Mairie de Cadalen

Présents : Monique CORBIERE-FAUVEL, Gilles JAUROU, Martine GRANET, Bruno BOZZO, Ghislaine GUILLERMIER, Catherine SERGENT, Jean-Louis BIROT, Philippe COUDERC, Christian DAVALAN, Sébastien BRAYLE, Géraldine NOEL, Guy BARDET, Pascal SANLEFRANQUE.

Excusée représentée : Béatrice CAZOTTES représentée par Martine GRANET

Excusée : Perrine VIAULES

Secrétaire de Séance : Martine GRANET

La condition de quorum étant remplie, Madame le Maire ouvre la séance.

Madame Martine Granet se propose secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil municipal du 28 Novembre 2016 est approuvé à l'unanimité après avoir fait état de trois rectifications : - Tableau des Présents à la réunion : « NOEL » et non « NOELLE »

- Le Montant de l'indemnité alloué à M.THERONDEL est de 212.97 € et non 45.73 € puisque votée au taux de 100%

- Le renouvellement du CMJ aura lieu le 13 janvier et non le 13 décembre.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

1.Relevé des décisions du Maire

Néant

2. Convention pluriannuelle d'objectifs 2016/2018 avec l'association " 1,2,3 Familles... "

- Renouvellement

Madame le Maire rappelle que l'association « 1,2,3 Familles... » anciennement Familles Rurales de Cadalen est liée à la commune par une convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion des temps périscolaires et extrascolaires pour les enfants de 2.5 à 12 ans.

Elle assure l'accueil des enfants :

- En périscolaire :
 - Le matin de 7 h 30 à 8 h 30
 - Le soir de 16 h à 19 h (Temps Nap de 16 h à 17 h, Temps ALAE de 17 h à 19 h)
- En extrascolaire :
 - Les mercredis après-midi
 - Pendant les vacances scolaires
- Elle organise des camps durant les petites et grandes vacances

Considérant que, à l'occasion du renouvellement de cette convention, l'association a fait acte de candidature pour la poursuite de la gestion de ces activités, considérant les compétences, le professionnalisme et le projet éducatif de l'association, Madame le Maire propose au Conseil

Municipal de conclure une nouvelle convention pluriannuelle d'objectifs 2016/2018 avec l'association « 1,2,3 Familles... »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, émet, à l'unanimité (14 voix « Pour »), un avis favorable.

- **Avenant**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que l'association « 1,2,3, Familles... » s'est proposée pour la prise en charge de la gestion du temps méridien de 11 h 45 à 13 h 45, les jours de classe. Cette action viendrait s'ajouter aux actions existantes sur le temps périscolaire.

Madame le Maire propose de conclure un avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs signée avec l'association afin de lui confier la gestion du temps méridien pour la partie animation (la Commune gardant toute l'organisation générale de la restauration scolaire à savoir tarifs, confection et service des repas, gestion du personnel affecté, entretien du restaurant scolaire).

Le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour », accepte la proposition de Madame le Maire et l'autorise à signer ledit avenant.

3. Personnel communal

- **Création de poste**

L'extension du groupe scolaire a généré une augmentation de la superficie de nettoyage et il convient de prévoir la création d'un emploi permanent à temps non complet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix « Pour » décide de créer un poste permanent à temps non complet d'adjoint technique territorial pour une durée hebdomadaire de travail annualisée de 6,27/35^{ième}. Il sera chargé des fonctions d'agent d'entretien.

La présente délibération prendra effet à compter du 21 décembre 2016.

- **Indemnité d'Administration et de Technicité**

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 17.09.2015 par laquelle il a décidé d'attribuer une IAT au personnel exerçant les fonctions de tuteur dans le cadre d'un contrat emploi avenir. Elle indique qu'il convient de redéfinir l'enveloppe globale en fonction du nouveau grade de l'agent tuteur.

Ainsi, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de maintenir l'IAT dans les mêmes conditions fixées par délibération du 17.09.2015 et de porter le montant de l'enveloppe à 944.96 € (montant annuel de référence : 472.48 € - Coefficient de modulation maximum : 2) compte tenu du nouveau grade de l'agent tuteur.

- **Chèques Cad'hoc**

Madame le Maire invite le Conseil Municipal à définir un montant de chèque Cadhoc à attribuer aux agents qui ne remplissent pas les conditions d'attribution de la prime annuelle.

Le Conseil Municipal, par 14 voix « Pour », décide que les agents qui ne peuvent bénéficier de la prime annuelle, recevront des chèques Cadhoc pour une valeur de 100 €.

4. Budget 2016 : Décision Modificative

Madame le Maire propose au Conseil de procéder à des réajustements de crédits sur le budget principal 2016 et demande au Conseil de délibérer sur la décision modificative suivante :

	Dépenses	Recettes
Section de Fonctionnement		
c/6574 Subv.Fonctionnement – Crédits Réservés	+ 7 000,00	
c/6413 Personnel non titulaire -	+ 8 000,00	
c/6451 Cotisations URSSAF	+ 4 000,00	
c/6454 Cotisations ASSEDIC	+ 1 100.00	
c/6411 Personnel Titulaire	- 5 000.00	
c/64162 Emploi d'avenir	+ 400.00	
c/6419 Rembt Rémunération Personnel		+ 9 000.00
c/6218 Autres Personnels extérieur	- 3 000.00	
c/7391171 Dégrèvement Taxe Foncière	+ 50.00	
c/60623 Alimentation	+ 5 000.00	
c/722 Immobilisations corporelles (tvx régie)		+ 6 500.00
c/022 Dépenses imprévues	- 8 550.00	
c/023 Virement section investissement	+ 6 500.00	
TOTAUX	15 500.00	15 500.00
Section d'investissement		
c/2313 – Immob.en cours (tvx Régie : Ecole Presbytère)- Ecole : 11 264.09 / Presbytère : 1 150.04	+ 6 500.00	
c/021 – Virement de la section fonctionnement		+ 6 500.00
Op.341 – C/2313 – Ass.Auto. Stade	- 45 000.00	
c/1641 – Emprunt		- 45 200.00
024 – Produits de cession		+ 200.00
TOTAUX	- 38 500.00	- 38 500.00

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 voix « Pour » vote la décision modificative n°3 telle que présentée ci-dessus.

5. Association " 1,2,3 Familles ..." : Subvention 2016

L'association « 1,2,3, Familles... » a sollicité, selon son budget prévisionnel, au titre de l'année 2016, une subvention de 43 052,83 €. Par délibération du 13 avril 2016, la commune a versé à l'association un acompte de 22 288,92 €.

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de verser à l'association, au titre de la subvention 2016, un nouvel acompte d'un montant de 14 305, 98 €.

6. Questions diverses

- Monsieur Guy Bardet informe le conseil que le défibrillateur est arrivé et qu'il faut convenir d'un emplacement pour l'installer.
- La présence de termites sur la commune de Cadalen est avérée. La lutte contre ces insectes xylophages est une obligation pour les propriétaires. Aussi, la municipalité, soucieuse d'apporter une information sur les moyens d'éradication de ces nuisibles organisera prochainement une réunion à l'attention de ses administrés.
- Monsieur Guy Bardet indique qu'il a participé à une réunion du Centre Permanent d'Initiatives Environnementales (CPIE) sur les jardins partagés à Labastide St Georges. Le principe des jardins partagés est de créer du lien social autour d'une activité et d'un lieu commun, le jardin, et de sensibiliser les participants à des pratiques respectueuses de l'homme et de l'environnement.
- Madame Géraldine Noël présente au Conseil Municipal, les livres offerts aux enfants de l'école pour Noël et financés par la municipalité.
- A l'occasion de la première Journée Citoyenne, certains participants ont déjà fait part d'idée d'action pour la prochaine : les parents d'élèves notamment, souhaiteraient qu'une chape soit réalisée sous le restaurant scolaire, lieu qui leur permet de stocker divers matériels. La faisabilité d'un tel projet dans le cadre de la Journée Citoyenne devra être étudié.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h.

Le Maire
Monique CORBIERE-FAUVEL

La Secrétaire
Martine GRANET